

ARTEMA MEZZO



INVESTIR EST UN ART

- **Titre de créance complexe de droit français émis par Natixis***, alternative à un placement risqué en actions et présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans (à compter de la Date de Détermination Initiale et en l'absence d'un remboursement automatique anticipé)
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou capitalisation multisupports libellés en euros et en unités de comptes, comptes-titres ordinaires
- **Période de souscription** : du 1 juillet 2019 au 10 décembre 2019
- **Code ISIN** : FR0013413234

Document à caractère publicitaire

* Artema Mezzo est soumis au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / FitchRatings : A+. Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation). **L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.**

ARTEMA MEZZO

Artema Mezzo est un produit financier destiné à une clientèle non-professionnelle au sens de la Directive MIF2. **D'une durée maximale de 8 ans**, il permet à l'investisseur de s'exposer au marché actions français. Le montant de remboursement du titre de créance est conditionné à l'évolution de **l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return** (« l'Indice ») et à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis. L'Indice est calculé de la façon suivante : **en ajoutant tous les dividendes nets** (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance), **puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne**. À toutes les dates de constatation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au cours de clôture.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres ordinaires et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les frais liés au cadre d'investissement choisi peuvent avoir un impact sur l'économie générale de l'opération et, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être inférieure aux performances annoncées dans cette brochure.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Artema Mezzo, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Chaque année, aux Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, on constate le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de faillite, de défaut et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis. Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 20 décembre 2019.*

Ce document décrit les caractéristiques d'Artema Mezzo et ne prend pas en compte les spécificités liées à un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur du titre de créance, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Mécanisme de Remboursement

REMBOURSEMENT⁽¹⁾ AUTOMATIQUE ANTICIPÉ CONDITIONNEL DÈS LA 2^E ANNÉE :

De l'année 2 à 7, si, à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé* :

Le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et Artema Mezzo s'arrête sans intervention de l'investisseur. Celui-ci bénéficie à la Date de Remboursement Automatique Anticipé** correspondante :

de son Capital Initial augmenté d'un gain de 6,50 % par année écoulée
(tableau des TRA*** page 4)

Sinon, Artema Mezzo continue jusqu'à l'échéance.

REMBOURSEMENT⁽¹⁾ À L'ÉCHÉANCE DE LA 8^E ANNÉE (EN L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ) :

À la Date d'Évaluation Finale, le 17 décembre 2027 :

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial (soit une baisse strictement supérieure à 40 %), l'investisseur dispose le 31 décembre 2027 :

de son Capital Initial diminué de la performance finale de l'Indice.

L'investisseur subit une perte en capital pouvant être totale.

Par exemple, si l'Indice a baissé de 45 %, l'investisseur subit une perte en capital de 45 %, soit un remboursement final à 55 % de son Capital Initial.

(soit un TRA*** brut de -7,15 % et un TRA*** net de -8,07 %)

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie le 31 décembre 2027 :

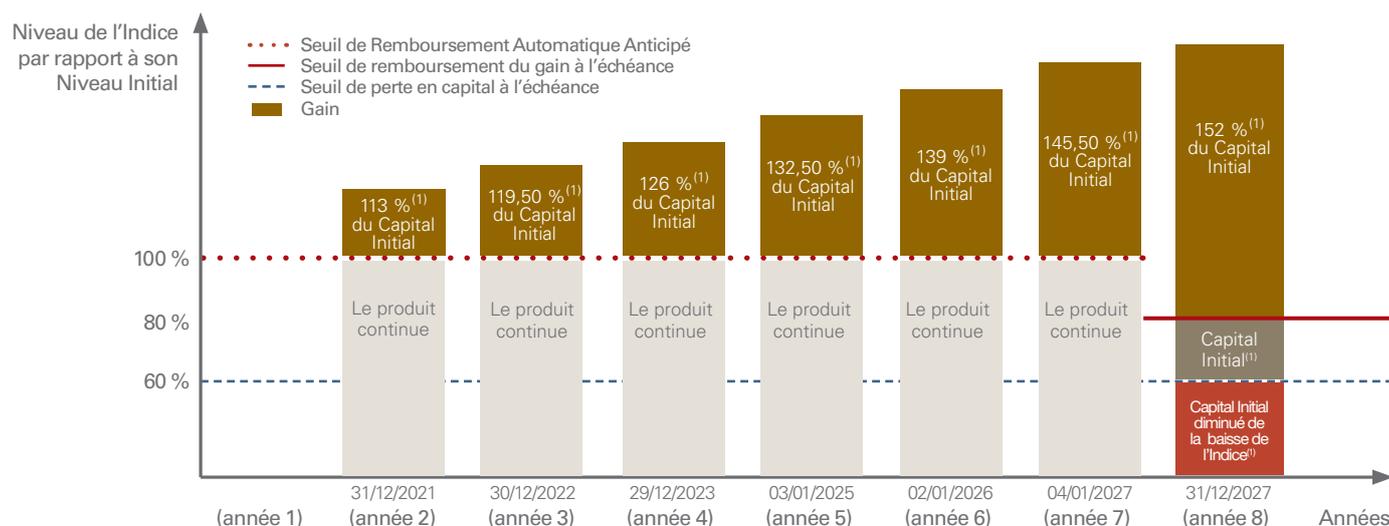
de son Capital Initial

(soit un TRA*** brut de 0 % et un TRA*** net de -1 %)

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie le 31 décembre 2027 :

de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 52 %, soit un remboursement de 152 %

(soit un TRA*** brut de 5,33 % et un TRA*** net de 4,28 %)



⁽¹⁾ Hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

* Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé : 17 décembre 2021, 16 décembre 2022, 15 décembre 2023, 20 décembre 2024, 19 décembre 2025, 18 décembre 2026.

** Dates de Remboursement Automatique Anticipé : 31 décembre 2021, 30 décembre 2022, 29 décembre 2023, 3 janvier 2025, 2 janvier 2026, 4 janvier 2027.

*** TRA brut : Taux de Rendement Annualisé brut hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

Gains & TRA, Avantages & Inconvénients

NIVEAU DE REMBOURSEMENT ET TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ PAR ANNÉE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Année de remboursement automatique anticipé	Niveau de remboursement	TRA brut*	TRA net*
2	113 %	6,11 %	5,05 %
3	119,50 %	6,00 %	4,94 %
4	126 %	5,87 %	4,81 %
5	132,50 %	5,71 %	4,65 %
6	139 %	5,58 %	4,52 %
7	145,50 %	5,44 %	4,39 %

* TRA brut : Taux de Rendement Annualisé brut hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- De la 2^e à la 7^e année, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur bénéficie de son Capital Initial majoré d'un gain de 6,50 % par année écoulée.
- À l'échéance des 8 ans, si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé (de la 2^e à la 7^e année), et si, à la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie de son Capital Initial et d'un gain final de 52 %, soit 6,50 % par année écoulée.
- À l'échéance des 8 ans, si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé (de la 2^e à la 7^e année), l'investisseur bénéficie d'un remboursement de son Capital Initial, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale.

Inconvénients

- Artema Mezzo présente **un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**. L'investisseur subit une perte en capital si, à la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. **Cette perte peut être totale**.
- La revente d'Artema Mezzo sur le marché secondaire avant l'échéance du 31 décembre 2027 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend **un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale**.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 6,50 % par année écoulée** (soit un TRA brut maximum de 6,11 % et un TRA net maximum de 5,05 %). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 2 ans à 8 ans (à partir de la Date de Détermination Initiale).
- **L'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est calculé de la façon suivante: en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance).
- L'évolution de la valeur de marché d'Artema Mezzo pourra différer de l'évolution de l'Indice. Le rendement d'Artema Mezzo à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 80 % de son Niveau Initial.

Facteurs de risques

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Artema Mezzo est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix d'achat. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, le montant de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. L'investisseur prend donc un risque de **perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale**.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument d'achat à Artema Mezzo.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité d'Artema Mezzo, voire même le rendre totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant la Date d'Échéance.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses instruments financiers en d'autres types d'instruments financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses instruments financiers.

Avertissement :

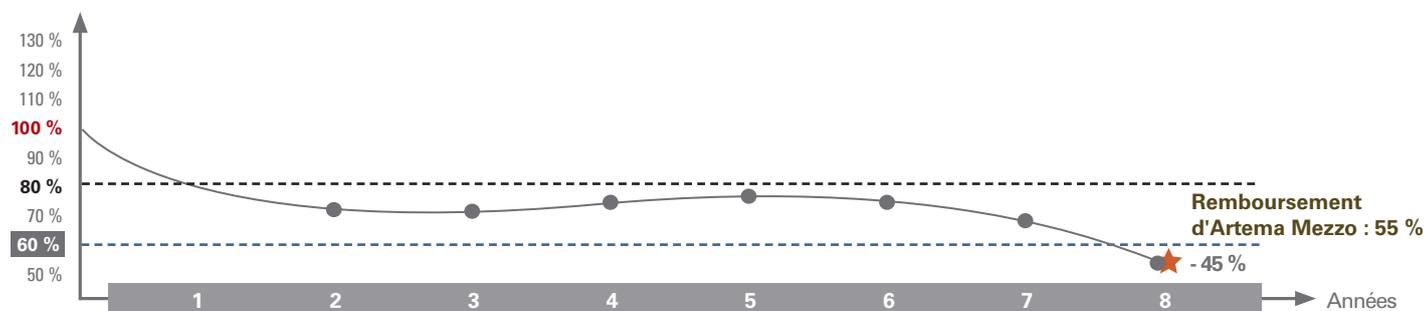
Pour les clients âgés, notamment au-delà de 80 ans, nous attirons votre attention sur le fait qu'Artema Mezzo est un produit financier de long terme avec une durée d'investissement maximum de 8 ans. En cas de sortie avant l'échéance et en dehors des cas de remboursements anticipés vous pouvez perdre l'intégralité de votre capital. Il existe par ailleurs un risque de perte en capital associé à ce produit financier.

Scenarii

Les données chiffrées utilisées dans ces scenarii n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme d'Artema Mezzo. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

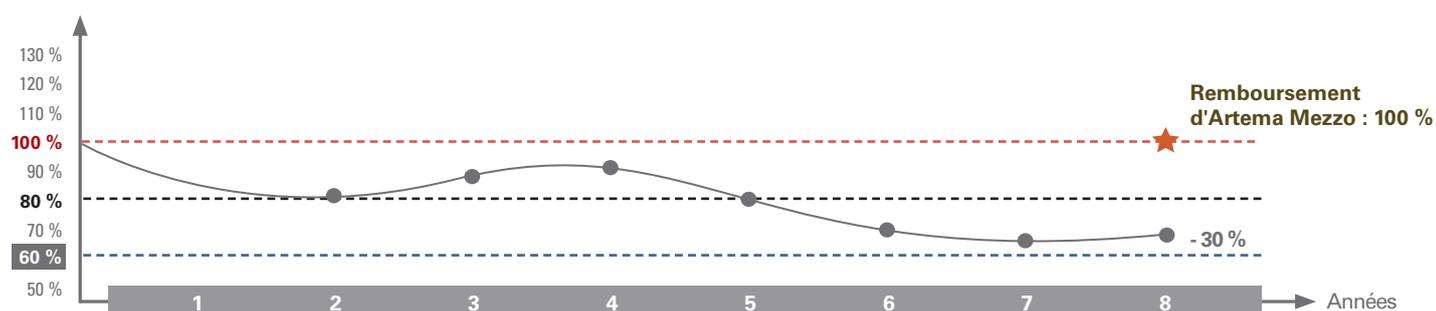
CAS DÉFAVORABLE

Niveau de l'Indice



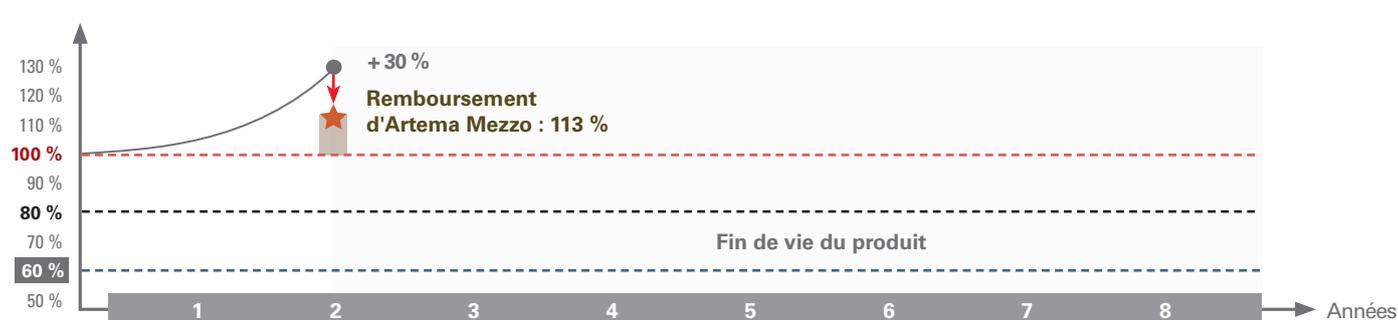
CAS MÉDIAN

Niveau de l'Indice



CAS FAVORABLE

Niveau de l'Indice



- Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil de remboursement du capital avec gain à l'échéance
- ★ Remboursement d'Artema Mezzo
- Seuil d'activation du remboursement automatique anticipé
- ↓ Plafonnement du gain
- Gain

Hypothèse d'un Remboursement Automatique Anticipé non activé et baisse de l'Indice de plus de 40 % à la Date d'Évaluation Finale

- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, le niveau de l'Indice est inférieur à 100 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne bénéficie pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 55 % du Niveau Initial (soit une baisse de 45 %).
- À l'échéance, l'investisseur subit une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 45 %.

Remboursement final : 55 % du Capital Initial

TRA* brut : -7,15 % (identique à un investissement direct dans l'Indice)

TRA* net : - 8,07 %

Hypothèse d'un Remboursement Automatique Anticipé non activé et baisse de l'Indice de plus de 20 % et de moins de 40 % à la Date d'Évaluation Finale

- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, le niveau de l'Indice est inférieur à 100 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne bénéficie pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %).
- À l'échéance, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial

TRA* brut : 0 % (contre - 4,33 % pour un investissement direct dans l'Indice)

TRA* net : - 1 %

Hypothèse d'un Remboursement Automatique Anticipé activé, hausse de l'Indice et plafonnement du gain

- En année 2, à la 1^{ère} Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, le niveau de l'Indice est égal à 130 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé. Artema Mezzo s'arrête.
- L'investisseur bénéficie de son Capital Initial augmenté d'un gain de 6,50 % par année écoulée. **Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).** Il est remboursé à 113 % contre 130 % pour un investissement direct dans l'Indice.

Remboursement Automatique Anticipé : 113 % du Capital Initial

TRA* brut : + 6,11 % (contre + 13,58 % pour un investissement direct dans l'Indice)

TRA* net : + 5,05 %

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les frais liés au cadre d'investissement choisi peuvent avoir un impact sur l'économie générale de l'opération et, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être inférieure aux performances annoncées dans cette brochure. Les termes « Capital » et « Capital Initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Artema Mezzo, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros.

* TRA brut : Taux de Rendement Annualisé brut hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes-titres et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

Présentation de l'Indice CAC® Large 60 EWER

INDICE COMPOSÉ DES 60 PLUS GRANDES CAPITALISATIONS DU MARCHÉ ACTIONS FRANÇAIS

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext®, lancé le 24 avril 2015 et qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue et rebalancée trimestriellement (cf. composition actuelle ci-dessous).

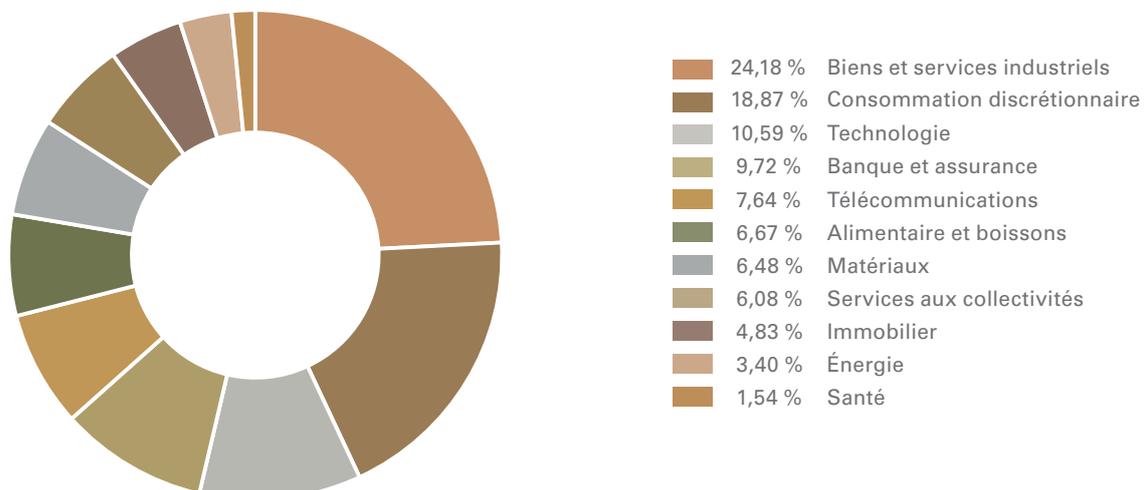
Il s'agit de la réunion du CAC® 40 et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC® Next 20). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2011-2019 s'élève à 3,65 %*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext® (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

- Accor
- Air France-KLM
- Air Liquide
- Airbus
- Alstom
- Arcelor Mittal
- Arkema
- Atos
- AXA
- BNP Paribas
- Bouygues
- Bureau Veritas
- Cap Gemini
- Carrefour
- Compagnie de Saint-Gobain
- Crédit Agricole
- Danone
- Dassault Systemes
- Edenred
- EDF
- Eiffage
- Engie
- Essilor International
- Faurecia
- Gecina
- Gemalto
- Hermès International
- Ingenico
- Kering
- Klepierre
- Legrand
- L'Oréal
- LVMH
- Michelin
- Natixis
- Orange
- Pernod Ricard
- Peugeot
- Publicis Groupe
- Renault
- Safran
- Sanofi-Aventis
- Schneider Electric
- SCOR
- SES
- Société Générale
- Sodexo
- Solvay
- STMicroelectronics
- Suez
- TechnipFMC
- Teleperformance
- Thales
- Total
- Ubisoft
- Unibail-Rodamco-Westfield
- Valeo
- Veolia
- Vinci
- Vivendi

RÉPARTITION SECTORIELLE* DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER



* Sources : Euronext, Bloomberg en date du dernier rebalancement le 15 mars 2019.

Caractéristiques principales

Forme juridique	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262.
Émetteur	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+ au moment de l'impression de la brochure)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013413234
Période de souscription	Du 1 juillet 2019 (9h00 CET) au 10 décembre 2019 (17h00 CET)
Éligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation, comptes-titres ordinaires
Valeur Nominale	100 € (brut de frais)
Garantie du capital	Pas de garantie du capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (code Bloomberg : CLEWE index ; ISIN : FR0012663334), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
Commission d'achat/de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie du titre de créance, des frais peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente du titre de créance est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Date de Détermination Initiale	20 décembre 2019
Date d'Émission et de Règlement	20 décembre 2019
Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé	17 décembre 2021, 16 décembre 2022, 15 décembre 2023, 20 décembre 2024, 19 décembre 2025 18 décembre 2026
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	31 décembre 2021, 30 décembre 2022, 29 décembre 2023, 3 janvier 2025, 2 janvier 2026, 4 janvier 2027
Date d'Évaluation Finale	17 décembre 2027
Date d'Échéance	31 décembre 2027
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice à la Date de Détermination Initiale
Niveau final	Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale
Périodicité de la Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.bp.natixis.com .
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des titres de créance à leur valeur de marché chaque jour ouvré où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Commission de distribution	L'Émetteur versera aux distributeurs une commission de placement maximum de 3 % TTC du montant placé.
Lieu d'admission à la cotation des titres de créance	Euronext Paris
Agent de Calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Documentation juridique des titres de créance	Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, visé par l'AMF le 13 juin 2019 (n° de visa 19-262) et les Conditions Définitives de l'émission datées du 27 juin 2019. Ils sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site dédié de Natixis (www.bp.natixis.com), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France).
Règlement/Livraison	Euroclear France

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Banques Populaires, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE Vie, Natixis Life, Prepar-Vie et la BRED Banque Populaire :

- BPCE Vie et Natixis Life, qui référencent ce produit, sont des filiales de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- Prepar-Vie, qui référence ce produit, est une filiale de la BRED Banque Populaire.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit Artema Mezzo en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie, Natixis Life et Prepar-Vie pouvant décider d'acquiescer ce support financier.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis. Une information complète sur Artema Mezzo, notamment les facteurs de risques inhérents à Artema Mezzo, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base, tel que modifié par ses suppléments successifs (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À L'INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT ARTEMA MEZZO DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION BPCE VIE ET PREPAR-VIE⁽¹⁾, ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES.

Pour un investissement réalisé pendant la Période de Commercialisation sur le produit Artema Mezzo en tant que support en unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent :

Le produit Artema Mezzo est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à la Date d'Échéance du 31 décembre 2027. Il est donc destiné aux adhérents/souscripteurs ayant l'intention de maintenir leur investissement jusqu'à l'échéance finale prévue.

L'adhérent/souscripteur peut, en effet, prendre un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale :

- s'il est contraint de demander un rachat total ou partiel du montant investi sur le support Artema Mezzo avant l'échéance finale prévue ;
- s'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie du support Artema Mezzo avant l'échéance finale prévue ;
- ou en cas de décès, qui entraîne le dénouement du contrat avant l'échéance finale prévue, lorsque la garantie de prévoyance éventuellement proposée dans certains contrats d'assurance vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.

Remboursement Automatique Anticipé du produit Artema Mezzo : l'attention de l'adhérent/souscripteur est attirée sur le fait que le Remboursement Automatique Anticipé du produit est soumis à des conditions de marché précises ne relevant pas de la volonté de l'adhérent/souscripteur. Si les conditions sont réunies, le mécanisme s'activera automatiquement sans intervention de sa part.

Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat ou arbitrage de l'unité de compte représentée par le produit Artema Mezzo, à une autre date que l'échéance finale, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là, ne permettant plus à l'adhérent/souscripteur de bénéficier du rendement espéré du produit Artema Mezzo, déduction faite des frais applicables détaillés ci-après.

Frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation : à toute performance affichée par le produit Artema Mezzo, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie, de capitalisation doivent être déduits. Les frais s'appliquent conformément aux conditions valant note/notice d'information du contrat d'assurance du client.

Fiscalité applicable à un investissement dans le produit Artema Mezzo dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation : les dispositions fiscales, en vigueur, propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation lui sont applicables.

⁽¹⁾ **BPCE Vie**, Société anonyme au capital de 161 469 776 €, entreprise régie par le code des assurances 349 004 341 RCS Paris 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris France

PREPAR-VIE, Entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 142 183 792 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 323 087 379, dont le siège social est situé : Tour Franklin – 101 Quartier Boieldieu – 92800 Puteaux.

CE DOCUMENT CONSTITUE UNE PRÉSENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PUREMENT INFORMATIF

Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de l'investissement dans cet instrument financier. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, l'instrument financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. **En cas d'investissement, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus afin, notamment, de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus.** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce Titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSearch>). L'investissement doit s'effectuer en fonction de sa connaissance, ses expériences, ses objectifs d'investissement, son horizon de placement, sa capacité à subir des pertes et de son appétence aux risques. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que cet instrument financier est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'investissement dans cet instrument financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CET instrument financier.** Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Artema Mezzo est (i) éligible pour un investissement en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et, notamment, de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être négative.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition d'investissement au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance complexe décrit. L'assureur, d'une part, l'émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt à détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base, ses suppléments successifs et les Conditions Définitives de l'émission datées du 27 juin 2019 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site dédié de Natixis (www.bp.natixis.com), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France).

Cet instrument financier et ce document y relatif ne peuvent être distribués directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de souscription, le 1 Juillet 2019. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque-prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



© Shutterstock.com - Tous droits réservés -

Natixis (Émetteur). Société Anonyme au capital de 5 044 925 571,20 euros.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France. RCS Paris n°542 044 524.

BPCE. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 168 438 120 euros.
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris n°493 455 042.
Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045100.
Crédit photos : Shutterstock
Date d'impression de la brochure : 21 juin 2019

